

E03 – Examen professionnel de thermiste 2019

Option ITI
Option UVTD

« Installation Thermique Industrielle »
« Usine de Valorisation Thermique des Déchets »

DURÉE DE L'EXAMEN

1.5 jours (7h45 d'examen) selon nouveau règlement 2017

PRIX

CHF 1'950.- par participant
(TVA, repas et frais d'édition du brevet non compris)

DATES DE L'EXAMEN

Session 2019 : du 4 au 8 mars 2019

EXAMEN À LA CARTE

Possibilité à discuter

OBJECTIFS

■ Obtenir le Brevet Fédéral de Thermiste

BRANCHES EXAMINÉES

- Exploitation de l'installation
Théorique et oral
- Utilisation de l'énergie et traitement de l'eau
Théorique et oral
- Combustibles et combustion
Théorique et oral
- Robinetterie, sécurité, protection de l'environnement et thèmes spécifiques
Théorique et oral

PUBLIC CONCERNÉ

■ Toute personne, remplissant les conditions ci-dessous, intéressée à un brevet prouvant ses compétences dans le métier du Thermiste

CONDITIONS

- Conditions d'admission à l'examen à l'examen de THERMISTE sont:
 - Posséder un certificat de capacité d'une profession de la branche métallurgique ou électrique et avoir au moins 1 an de pratique dans une chaufferie (ou installation équivalente...)
 - Posséder un certificat de capacité d'une autre profession et avoir au moins 2 ans de pratique dans une chaufferie (ou installation équivalente)

L'examen est organisé à partir de 10 participants

LANGUE

■ L'examen se déroule en langue française

RECONNAISSANCE

■ Pour les candidats ayant réussi l'examen, le Brevet Fédéral de Thermiste

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Facturation : l'examen est facturé par TBH (Association pour l'examen professionnel de thermiste, le paiement de la facture doit être fait avant la date de l'examen.
Administration : inscription et correspondance sont gérés par le LPTherm (secrétariat pour la Suisse romande).
Admission : lors de l'inscription, veuillez envoyer directement une copie du CFC et d'un document d'identité.